

Montreuil, le 11 mai 2022

## **Intervention au rassemblement pour l'ouverture du procès en appel à France Télécom**

**Par Pascal Le Lausque**

Camarades

Le 20 décembre 2019, le harcèlement moral institutionnalisé était enfin reconnu et condamné. Après 11 ans de procédure, le Tribunal de Grande Instance de Paris avait rendu son verdict en condamnant la personne morale France Télécom SA – Orange SA à 75 000 euros d'amende ainsi que ses 3 premiers dirigeants qui étaient en place de 2005 à 2008, à un 1 an de prison dont 4 mois fermes. Le fait qu'Orange n'ait pas fait appel du jugement signifia la reconnaissance de sa culpabilité. Ce jugement, même s'il n'a pas effacé la douleur, fut une victoire pour les familles des victimes, pour les salariés et celles et ceux qui ont souffert, et qui souffrent encore des conséquences de cette catastrophe sociale.

Ce verdict et ses motivations a été clairement un avertissement à toutes les entreprises et chefs d'entreprises adeptes du Wall Street management.

Il est une source d'espoir pour tous les salariés confrontés à un management toxique qui abîme leur santé. Il est un point d'appui pour imposer une transformation du travail, sa réhumanisation, en admettant une fois pour toute que le salarié est une richesse et non un coût.

Le plan NEXT qui entraîna cette catastrophe sociale est dans la continuité du processus de privatisation entamé depuis 1996.

Déjà, plusieurs plans stratégiques avaient mis à mal les conditions de travail et de vie des salariés en restructurant à outrance les organisations de travail.

La plan NEXT était, selon les dirigeants de l'entreprise, soutenu par l'état nécessaire pour la survie de l'entreprise. Hier, lors de la conférence de presse, la CGT a tenu à revenir sur la justification politique de ce plan à partir de quelques données économiques évoquant la situation en 2005.

Le premier élément est que dans le document de présentation des comptes de 2005 présenté en début 2006, 6 mois environ après le lancement de ce plan, M. Lombard affirme qu'en 2005, le résultat net, à hauteur de 5,7 milliards d'euros, est le meilleur que le Groupe n'ait jamais réalisé depuis la création de France Télécom SA.

Deuxième élément : les mesures prises du plan NEXT concernent l'activité opérationnelle. Or, les résultats opérationnels de France Télécom ont toujours été très bons. Pendant la crise financière de France Télécom, l'Ebitda a toujours été de l'ordre du tiers du Chiffre d'affaires, avec un point haut en 2004, ce qui fait dire qu'avant le plan NEXT, France Télécom n'avait donc jamais eu de problème d'efficacité opérationnelle, qui justifierait des coupes sombres dans les effectifs.

En revanche, en 2001-2002, les comptes affichent 30 milliards de pertes non opérationnelles (11,6 en 2001 et plus de 20 en 2002), pertes en quasi-totalité liées aux opérations aventureuses d'investissements financiers au Royaume-Uni et en Allemagne.

Pour la CGT, il est toujours paradoxal de vouloir améliorer la situation d'une entreprise en coupant dans ses forces vives, et aucune contrainte économique ne saurait justifier la souffrance des salariés.

Il nous semble important de revenir sur la situation de l'emploi. En effet, fin 2005, France Télécom annonce 22 000 départs « volontaires », il existe alors un mécanisme de type pré retraite : les Congés de fin de carrière, qui reposent sur une disposition législative, puisque l'Etat est majoritaire. En 2006, le congé de fin de carrière permet un peu plus de 10 000 départs.

Fin 2006, l'état refuse de prolonger le dispositif. Et au premier semestre 2007, le nombre de départs est de 2000. On va vers 18000 départs sur la période au lieu de 22 000 annoncés. Et c'est pour maintenir cet objectif de 22000 que l'entreprise va mettre en place une politique extrêmement brutale, avec des conséquences mortifères pour l'ensemble des salariés ... Tout cela pour 4000 emplois, dans un groupe qui, à l'époque, emploie 200 000 personnes... Qui peut affirmer que cette politique était justifiée ?

Le procès en appel qui s'ouvre aujourd'hui, suite à l'appel de 6 dirigeants dont les numéros 1, et de l'entreprise de l'époque, condamnés en première instance, impose une nouvelle épreuve aux familles des victimes ainsi qu'aux salariés ou ex salariés de l'entreprise.

Pour la CGT, et l'ensemble des organisations syndicales, il n'est pas envisageable que la culpabilité de ces 6 dirigeants ne soit pas confirmée.

Force est de constater que le nouveau projet stratégique engage 2025, que la direction a mis en place, n'est pas de nature à améliorer la situation pour les salariés, mais aussi pour les usagers. En effet, la situation d'aujourd'hui est plus qu'inquiétante.

Orange prend de gros risques en voulant s'entêter dans une stratégie d'externalisation à tout-va, de dumping social et de démantèlement du groupe qui met les salariés dans l'incertitude insupportable pour leur avenir, et ne permet pas de développer le droit à la communication.

Le plan Scal up prévoit 500 millions d'euros d'économie sur la masse salariale en interne, et 500 millions d'euros dont, en partie, les salariés de la sous-traitance font les frais. Cette stratégie répond à la volonté d'un versement de dividendes de plus en plus importants aux actionnaires.

Pour la CGT, la direction d'Orange se doit de tirer les leçons du jugement de manière durable. Or, l'attitude de la direction nous inquiète. Elle reste sourde à nos nombreuses alertes, et enchaîne depuis des années les plans de restructurations, ne laissant aucun répit pour les salariés à bout de nerfs.

L'enquête triennale des conditions de travail et du stress de 2022, vient confirmer ce que dénonce la CGT au quotidien : le retour de la souffrance au travail chez Orange par des départs non remplacés, avec la charge de travail qui s'accroît sur ceux qui restent, et une désorganisation des services par des restructurations incessantes. Des reconnaissances des compétences quasi-inexistantes et des négociations salariales qui n'aboutissent pas. De plus, la fermeture de nombreux sites et la concentration des sites sur des métropoles provoque



Pôle/Collectif : Telecom - Orange



Référence de la note : Intervention

l'explosion de l'équilibre vie privée vie professionnelle et une dégradation de la qualité de vie au travail, et accentue le mal-être des salariés.

De plus, Orange avec le plan de restructuration nommé Centric, redistribue les marchés sur la base du moins disant social au moindre coût, en direction des entreprises sous-traitantes, qui mettent en place le réseau fibre.

L'impact sur l'emploi, les conditions de travail et le service rendu sont considérables.

L'objectif du nouvel appel d'offre est d'accroître encore la pression sur les entreprises sous-traitantes qui feront subir aux salariés cette stratégie capitaliste.

Les conséquences sont des licenciements de masse, notamment dans les entreprises comme Sogetrel, Scopelec ou Solution 30, et toutes les autres entreprises de sous-traitances en cascade.

Le transfert des activités et des salariés vers les filiales avec des conventions moins disantes, comme OBS SA ou la GDT, sont autant de souffrance pour les salariés qui voient leurs emplois disparaître ou leur droits et garanties s'amoinrir.

Pour la CGT, il est nécessaire de ré internaliser toute l'activité avec des droits et garanties de haut niveau pour tous les salariés du groupe qui permettent d'assurer un travail de qualité en toute sécurité, évitant ainsi l'accident mortel d'un salarié de la sous traitance en région Paca, ou encore la situation dramatique des numéros d'urgence.

La direction doit tirer les enseignements du passé.

Les négociations qui ont eu lieu lors de la crise sociale ont montré l'importance pour les salariés d'être reconnus et écoutés. La place des organisations syndicales dans l'entreprise et des IRP de proximités notamment les CHSCT ont été mis en avant, comme incontournable, pour la cohésion sociale dans l'entreprise.

La direction doit revoir sa stratégie et son fonctionnement.

Pour la CGT, il y a urgence à écouter les salariés et à répondre à leurs revendications sur leur rémunération, leurs conditions de travail et mettre les moyens nécessaires pour un véritable service public de la communication comme enjeu de démocratie.

La CGT est mobilisée et restera mobilisée pour que cela ne se reproduise plus jamais dans notre entreprise et sur l'ensemble des lieux de travail.



Pôle/Collectif : Telecom - Orange



Référence de la note : Intervention